

Mai 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

RÉUNION CONJOINTE

Cent dixième session du Comité du programme et cent quarante-troisième session du Comité financier

Rome, 7 mai 2012

État d'avancement de l'exécution du Programme de coopération technique (PCT)

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Richard China
Directeur, Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes
Tél.: +39 (06) 570-55242

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Résumé

- Au 31 décembre 2011, 415 projets du PCT avaient été approuvés, pour un total de 113,1 millions d'USD, sur le montant net des crédits ouverts pour 2008-09 (103,5 millions d'USD). La totalité des crédits ouverts pour 2008-09 a été utilisée avant la fin du deuxième exercice biennal.
- Au 31 janvier 2012, 386 projets du PCT avaient été approuvés pour un total de 113,4 millions d'USD, soit 106 pour cent des crédits ouverts pour 2010-11, qui s'élevaient à 106,6 millions d'USD. Les dépenses ont atteint 42,1 millions d'USD.
- Pour améliorer le suivi et la communication des résultats des projets du PCT, on a élaboré un outil d'évaluation a posteriori. Cet outil sera mis à la disposition des bureaux décentralisés à partir du 1^{er} juillet 2012.
- On continue de renforcer les capacités des bureaux décentralisés au niveau de la formulation et de l'évaluation préalable des projets, en particulier s'agissant de l'alignement sur les cadres de programmes par pays, de la stratégie et des priorités, de la pérennité, des effets catalytiques, de l'intégration des questions de parité hommes-femmes et du renforcement des capacités.

Actions suggérées aux comités

- Les comités sont invités à prendre note des progrès réalisés quant à la mise en œuvre du PCT au titre des ouvertures de crédits pour 2008-09 et 2010-11, ainsi que des améliorations apportées à l'application de l'assurance qualité et des outils et mécanismes de rapport.

I. Montants approuvés et dépenses du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2008-09

1. Au 31 décembre 2011, 415 projets du PCT avaient été approuvés, pour un montant total de 113,1 millions d'USD, sur le montant net des crédits ouverts pour 2008-09 (103,5 millions d'USD).
2. Plusieurs mesures ont été prises pour accélérer l'exécution de ces projets: les dépenses mensuelles moyennes au titre de cette ouverture de crédits s'élevaient à 1,5 million d'USD au premier semestre 2011 et à 2,2 millions d'USD au second semestre. Finalement, les crédits ouverts avaient été intégralement dépensés à la fin 2011.
3. Par conséquent, le Secrétariat a contacté tous les responsables du budget disposant d'une enveloppe encore sous-utilisée pour leur rappeler l'importance d'achever efficacement les activités des projets avant la clôture de l'exercice biennal. Il a été demandé aux unités techniques du Siège et des bureaux décentralisés de s'assurer de la transmission des demandes de services d'appui de la part du personnel technique de la FAO. Par conséquent, les dépenses mensuelles moyennes du dernier trimestre 2011 sont montées à 3,7 millions d'USD et la sous-utilisation des crédits pour l'exercice biennal 2008-09 a ainsi été ramenée à 0,2 million d'USD. Conformément à la pratique en vigueur, on a réglé la question de la sous-utilisation en imputant sur 2008-09 un projet qui avait été approuvé sur les crédits de 2010-11. Suite à cette opération, les crédits ouverts pour 2008-09 avaient été utilisés en totalité au 31 décembre 2011 (*Tableau 1*).

Tableau 1: Montants approuvés et dépenses du PCT (au 31 décembre 2011) imputées sur les crédits ouverts pour 2008-09 (103,5 millions d'USD)

	Montants approuvés	Dépenses
	(en milliers d'USD)	(en milliers d'USD)
Aide au développement	54 676	50 317
Aide d'urgence	7 968	7 345
Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (fourniture d'intrants/assistance technique)	27 971	26 560
Fonds du PCT	22 482	19 102
Total	113 097	103 324

II. Montants approuvés et dépenses du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2010-11

4. Au 31 janvier 2012, 386 projets du PCT avaient été approuvés pour un total de 113,4 millions d'USD, soit 106 pour cent des crédits ouverts pour 2010-11, qui s'élevaient à 106,6 millions d'USD. Comme par le passé, la programmation foisonnante permet de garantir l'utilisation de l'ensemble des crédits ouverts, étant donné que les dépenses moyennes pour les projets du PCT avoisinent généralement 85-90 pour cent du budget approuvé.

5. Au 31 janvier 2012, 39,4 pour cent des crédits ouverts et 37 pour cent du montant des budgets approuvés avaient été dépensés (*Tableau 2*).

Tableau 2: Montants approuvés et dépenses du PCT (au 31 janvier 2012) imputées sur les crédits ouverts pour 2010-11 (106,6 millions d'USD)

	Montants approuvés	Dépenses
	(en milliers d'USD)	(en milliers d'USD)
Aide au développement	76 525	21 830
Aide d'urgence	17 346	9 052
Fonds du PCT	19 577	11 197
Total	113 448	42 079

6. La ventilation par région des montants approuvés pour le PCT figure au *Tableau 3*, ainsi que le pourcentage des allocations régionales approuvées au 31 janvier 2012.

Tableau 3: Ventilation des montants approuvés pour le PCT imputés sur les allocations régionales, interrégionales et d'aide d'urgence pour 2010-11 (au 31 janvier 2012)

	Montants approuvés	Allocation	Pourcentage de l'allocation approuvé
		(en milliers d'USD)	
Afrique	38 460	35 027	110
Asie et Pacifique	22 890	21 016	109
Amérique latine et Caraïbes	17 236	15 763	109
Europe et Asie centrale	8 474	8 703	97
Proche-Orient et Afrique du Nord	7 657	6 962	110
Interrégional	1 385	3 117	44
Aide d'urgence	17 346	15 986	109
Total	113 448	106 574	106

7. À la demande des comités à la Réunion conjointe d'octobre 2011, le *Tableau 4* présente des informations sur la part des ressources du PCT approuvées et imputées aux crédits ouverts pour 2010-11 (au 31 janvier 2012) pour des rubriques budgétaires spécifiques.

Tableau 4: Montants approuvés du PCT (au 31 janvier 2012) imputés sur les crédits ouverts pour 2010-11 (113,4 millions d'USD)

Description de la rubrique*	Montants approuvés (en millions d'USD)	Pourcentage du total des montants approuvés
Expertise technique	32,7	29
Consultants – niveau national	12,2	11
Consultants – CTPD/CTPT	4,7	4
Consultants – experts à la retraite	0,8	1
Consultants – niveau international	5,3	5
Services d'appui technique de la FAO	9,2	8
Formation	16,3	14
Contrats**	11,3	10
Matériel et fournitures	21,7	19
Voyages	18,5	17
Postes secondaires	12,9	11
Total	113,4	100

(*) On peut considérer que les contrats participent principalement à la rubrique concernant la formation, utilisée dans la majorité des projets comme un moyen de réaliser des activités de renforcement des capacités.

8. Les dépenses afférentes aux approbations de projets régionaux, interrégionaux et d'aide d'urgence imputées sur les crédits ouverts pour 2010-11 (au 31 janvier 2012) sont recensées au *Tableau 5*.

Tableau 5: Ventilation des dépenses du PCT imputées sur les allocations régionales, interrégionales et d'aide d'urgence pour 2010-11 (au 31 janvier 2012)

	Dépenses (en milliers d'USD)	Pourcentage de projets approuvés	Pourcentage de l'allocation
Afrique	15 725	41	45
Asie et Pacifique	6 668	29	32
Amérique latine et Caraïbes	4 999	29	32
Europe et Asie centrale	2 657	31	30
Proche-Orient et Afrique du Nord	2 391	31	34
Interrégional	586	42	19
Aide d'urgence	9 053	52	57
Total	42 079		39

9. Le taux de dépense global s'est considérablement amélioré au cours des sept derniers mois. Les dépenses au titre des crédits ouverts pour 2010-11 sont passés de 19 millions à 42,1 millions d'USD, ce qui représente 39 pour cent de l'enveloppe totale. Les dépenses mensuelles moyennes, qui s'élevaient à 2,1 millions d'USD au premier semestre 2011, ont atteint 3,3 millions d'USD entre juillet 2011 et janvier 2012. Le Secrétariat continuera de suivre l'évolution de ce taux par rapport au montant des crédits ouverts, en vue de leur utilisation intégrale d'ici à la fin 2013.

10. La ventilation des montants approuvés par objectif stratégique/fonctionnel au 31 janvier 2012 figure au *Tableau 6*.

Tableau 6: Montants approuvés par objectif stratégique/fonctionnel imputés sur les crédits ouverts pour 2010-11 (au 31 janvier 2012)

Objectif stratégique/fonctionnel	Domaine	Budget (en milliers d'USD)
A	Agriculture	21 784
B	Élevage	9 381
C	Pêche et aquaculture	8 626
D	Sécurité sanitaire des aliments	1 808
E	Foresterie	10 316
F	Ressources naturelles	8 048
G	Marchés	4 564
H	Sécurité alimentaire	8 661
I	Situations d'urgence	16 178
K**	Parité hommes-femmes	0
L	Investissements	3 202
X*	Collaboration efficace	20 880
	Total	113 448

* Note: Les informations concernant l'Objectif X englobent les éléments du Fonds du PCT (19,6 millions d'USD au total).

** Ce chiffre ne tient compte que des projets relevant essentiellement de l'Objectif stratégique K. Ne sont pas inclus les projets du PCT approuvés et enregistrés au titre principal d'un autre objectif stratégique mais qui

peuvent contribuer en partie à la parité hommes-femmes en matière d'accès aux ressources, de biens et services et de prise de décision en zone rurale. En effet, étant donné la faible ampleur des projets du PCT, le budget alloué à chacun n'est pas réparti sur plusieurs objectifs stratégiques mais enregistré sous l'objectif premier auquel il se rapporte.

À leur dernière Réunion conjointe, en octobre 2011, les comités ont réagi à l'absence de projets du PCT approuvés au titre des ouvertures de crédits pour 2010-11 et enregistrés sous l'Objectif stratégique K (*Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales*). Ils ont demandé des informations sur le traitement des questions relatives à l'égalité des sexes dans les projets du PCT. Comme le montre le *Tableau 6*, la situation demeure inchangée dans la mesure où l'Objectif stratégique K n'est considéré comme l'objectif premier d'aucun des projets du PCT demandés. Étant donné la faible ampleur des projets, le budget alloué à chacun n'est enregistré que sous l'objectif stratégique principal auquel il contribue et non sous les différents objectifs stratégiques auxquels il peut contribuer dans une certaine mesure. À la demande des comités, des informations plus détaillées sur le niveau d'attention accordée aux questions de genre dans les projets du PCT figurent à la Partie III (paragraphes 20-23) du présent document.

III. Exécution du PCT

Application des outils et mécanismes d'assurance qualité du PCT

11. À la Réunion conjointe d'octobre 2011¹, les comités ont noté que le Secrétariat avait entrepris l'examen des projets approuvés, notamment l'application par les bureaux décentralisés des critères d'approbation du PCT pour les projets hors situation d'urgence, et a demandé que des informations à ce sujet leur soient fournies à la prochaine session.

12. Suite à la décentralisation du PCT, le Secrétariat a souhaité déterminer des tendances en matière d'application des outils et mécanismes d'assurance qualité du PCT, y compris les critères d'approbation, pour les projets de développement du PCT. Un consultant indépendant a réalisé cette tâche entre janvier et juin 2011 grâce à un travail documentaire s'appuyant sur de multiples sources d'information, notamment des entretiens avec des membres du personnel et d'autres informateurs, au Siège et dans les bureaux décentralisés. Il a couvert un tiers des projets de développement du PCT, y compris le Fonds du PCT, approuvé en 2010, première année de mise en œuvre du PCT décentralisé. L'échantillon de projets a été sélectionné de manière aléatoire.

13. L'étude a recensé les besoins suivants:

- amélioration de la compréhension de trois critères – critère 4, « Lacunes ou problèmes critiques »; critère 5, « Impact durable »; et critère 7, « Engagement du gouvernement »;
- renforcement de l'application de deux critères: critère 9, « Parité hommes-femmes »; et critère 8, « Renforcement des capacités ».

14. En ce qui concerne le critère 3 (« Priorités nationales ou régionales »), le consultant a mis en évidence des éléments solides prouvant que la formulation et l'existence de CNPMT/ CPP avaient abouti à des projets du PCT plus clairement alignés sur les priorités nationales dans les pays concernés.

15. L'étude étant qualitative, l'échantillon de projets n'a pas permis de comparaison statistique entre les régions. Le travail réalisé a cependant révélé une meilleure application des critères et règles du PCT dans les régions qui avaient bénéficié des services consultatifs et de l'aide du Fonctionnaire régional chargé du programme d'exécution du PCT grâce à la décentralisation. S'agissant du rôle des comités d'examen par les pairs², le consultant a noté que ces entités avaient permis, dans la grande

¹ CL 143/9.

² L'examen par les pairs est un mécanisme neutre destiné à appuyer le contrôle de la qualité effectué par le Coordinateur du PCT. En particulier, ce processus consiste à examiner la conformité des propositions de projets

majorité des cas, d'améliorer la qualité des propositions de projets. Il a également recensé d'éventuelles améliorations du processus de révision collégiale, qui permettraient d'harmoniser davantage la compréhension des critères du PCT et de renforcer l'efficacité desdits comités pour l'assurance qualité. L'étude a démontré que le niveau d'information fourni par le bulletin de notation servant à analyser la conformité aux critères du PCT était insuffisant, en particulier pour les projets du Fonds du PCT.

16. Pour procéder aux améliorations susmentionnées et, comme l'ont demandé les comités à la Réunion conjointe d'octobre 2011, le Secrétariat est en train d'appliquer un certain nombre de mesures visant à renforcer les capacités des bureaux décentralisés:

- les documents d'orientation sur les critères et règles du PCT sont en cours de révision, en vue de faciliter leur compréhension et de clarifier leur application;
- les besoins de formation sur divers aspects du PCT (processus, gestion des informations, application des critères) ont été recensés en collaboration avec les bureaux régionaux et des plans sont en cours de finalisation pour la mise en place de formations sur mesure au cours de la période 2012-2013.

17. En outre, l'outil de suivi et de communication des résultats du PCT, présenté plus bas, devrait permettre au Secrétariat de mieux contrôler l'utilisation des critères du PCT et de faire rapport sur ce sujet, ainsi que de promouvoir un processus constant d'apprentissage et d'amélioration.

18. De plus, l'examen du cadre stratégique de la FAO, l'élaboration du Plan à moyen terme pour 2014-17, qui s'inscrit dans le processus de réflexion stratégique, de même que la décentralisation en cours, pourraient être l'occasion pour les Membres de réfléchir aux améliorations à apporter à l'exécution du PCT et notamment à l'assurance qualité.

Suivi et communication des résultats du PCT

19. Le Secrétariat a finalisé l'approche relative à la communication des résultats des projets du PCT un an après leur clôture. Celle-ci prévoit l'application d'un outil spécifique, l'évaluation a posteriori des projets du PCT, qui permettra de faire rapport sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des projets. Plus spécifiquement, l'évaluation a posteriori permettra la collecte d'informations sur les résultats, les conclusions, la pérennité et les effets catalytiques de chaque projet du PCT, ainsi que sur divers aspects comme l'alignement avec le CPP et l'intégration de la dimension de genre et des approches liées au renforcement des capacités, en accord avec les critères du PCT.

20. Ces informations seront recueillies par l'intermédiaire du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain – système d'information interne à la FAO pour la gestion de projet. Ce mécanisme permettra aussi de réaliser des agrégats de données et de faciliter l'analyse et la production de rapports au niveau de l'Organisation, ainsi que l'analyse de l'application des critères du PCT pour le suivi et les enseignements tirés. L'outil d'évaluation a posteriori s'appuie sur la nouvelle approche interne de suivi et de rapport sur les projets, axée sur les résultats, qui est en cours d'élaboration.

21. Cet outil ainsi que les directives et les instructions opérationnelles ayant trait à son utilisation au travers du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain sont en cours de finalisation. Le lancement est prévu pour le 1^{er} juillet 2012, en commençant par les projets qui se seront achevés dans les 12 mois précédents. Les bureaux décentralisés gèreront la mise en œuvre du processus d'évaluation a posteriori et des consultants indépendants réaliseront des évaluations. Comme convenu lors de la Réunion conjointe d'avril 2011 et approuvé par le Conseil à sa cent quarante et unième session, 0,4 pour cent des ouvertures de crédits du PCT pour 2012-13 sont consacrés au financement des travaux indépendants d'évaluation *a posteriori* des projets du PCT.

Parité hommes-femmes

22. À la cent huitième Réunion conjointe, les comités ont demandé à ce qu'on leur fournisse davantage d'informations sur le niveau d'attention accordée aux questions de parité hommes-femmes dans le cadre des projets du PCT. Dans ce contexte, il convient de mentionner que tout projet du PCT soumis pour approbation doit être conforme au critère 9: « *L'aide du PCT doit intégrer la parité hommes-femmes dans l'identification, la conception et la mise en œuvre des projets, conformément au Plan d'action pour la parité hommes-femmes de l'Organisation.* » En outre, depuis 2008, des qualificatifs relatifs aux questions de genre sont utilisés pour classer les projets du PCT dans l'une des quatre catégories suivantes: centrage sur l'égalité entre les sexes; intégration des considérations de parité hommes-femmes; discrimination positive en faveur des femmes; neutralité en termes de genre) en vue d'améliorer le suivi et l'établissement de rapports. Depuis janvier 2010 et compte tenu de la décentralisation du PCT pour le développement, ces qualificatifs sont appliqués au moment de l'approbation des projets par les bureaux décentralisés. Les résultats pour les exercices biennaux présentés au *Tableau 7* montrent que 36 pour cent des projets du PCT approuvés pour l'exercice biennal 2008-09 tiennent compte des considérations liées au genre (et entrent ainsi dans les trois premières catégories). Ce chiffre est passé à 56 pour cent pour l'exercice biennal 2010-11.

Tableau 7: Nombre de projets approuvés, par qualificatif lié au genre, pour les exercices biennaux 2008-09 et 2010-11 (hors Fonds du PCT)

Qualificatif	Définition	2008-09	2010-11*
Centrage sur l'égalité entre les sexes	Le projet a pour objectif de promouvoir l'égalité entre les sexes dans le secteur agricole/rural. Il traite les disparités, discriminations ou inégalités entre les genres.	3	9
Intégration des considérations de parité hommes-femmes	L'objectif principal du projet n'est pas la parité hommes-femmes mais ces questions sont manifestement traitées à tous les niveaux du cycle du projet et apparaissent dans les résultats, les activités, la stratégie de mise en œuvre ou la méthodologie du projet.	97	125
Discrimination positive en faveur des femmes	Le projet vise spécifiquement à améliorer la situation des femmes défavorisées en milieu urbain ou rural, de manière à réduire les disparités entre les genres.	6	6
Neutralité en termes de genre	Le projet n'a pas d'impact direct significatif (positif ou négatif) sur les besoins et intérêts sexospécifiques des hommes et des femmes.	180	107
Total		286	247

* Au 31 janvier 2012.

23. En outre, l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement³ a permis de déterminer dans quelle mesure les projets de la FAO intégraient les approches relatives à la parité hommes-femmes et au développement. Présentée à la session d'octobre 2011 du Comité du programme, elle indiquait que, sur la période 2002-2010:

³ PC 108/5.

- les projets du PCT représentaient 48 pour cent des projets considérés comme « liés au genre/aux femmes » (sur un total de 471 projets de développement, autrement dit sans tenir compte des situations d'urgence et du redressement);
- les contributions de la FAO, par l'intermédiaire du PCT, à des initiatives concernant la parité hommes-femmes et le développement représentaient approximativement 20 pour cent du portefeuille total (développement et situations d'urgence) pour la période en question (soit neuf pour cent de l'ensemble des ressources affectées à la parité hommes-femmes et au développement).

24. Dans le cadre de l'Évaluation, 57 projets du PCT ont été examinés de manière approfondie. Il en est ressorti que 50 pour cent d'entre eux comportaient un volet lié au genre ou intégraient les considérations de parité hommes-femmes, 25 pour cent étaient neutres dans ce domaine et ne nécessitaient donc pas l'intégration de la dimension de genre, et 25 pour cent réclamaient des améliorations quant à l'inclusion de cet aspect.

25. Les responsables de l'Évaluation ont recommandé d'améliorer l'établissement de rapports sur le genre en interne et de veiller à ce que les fonctionnaires de la FAO bénéficient de formations et d'outils supplémentaires pour approfondir la réflexion sur les approches relatives à la parité hommes-femmes en matière de conception de projet. Les outils internes d'amélioration des rapports sur la parité hommes-femmes et le développement dans les projets qui sont en cours d'élaboration viendront compléter les outils de suivi et de rapport pour les projets du PCT, y compris l'utilisation de qualificatifs améliorés. En parallèle, comme l'a mis en évidence l'examen des projets du PCT réalisé dans le cadre de l'Évaluation, il existe une marge de manœuvre pour améliorer la conception de ces projets, ainsi que pour l'application et l'utilisation des qualificatifs en vue d'accroître la précision de la catégorisation du projet. Par conséquent, la formation qui sera dispensée en 2012-13 dans le cadre du PCT inclura des éléments spécifiques permettant aux bureaux décentralisés d'être mieux à même d'utiliser les qualificatifs du PCT liés au genre et d'appliquer les critères du PCT sur le genre. Bien qu'il incombe à tous les fonctionnaires d'intégrer la dimension de genre, le rétablissement prévu des ressources liées au genre dans les régions permettra une collaboration accrue, en particulier par l'intermédiaire des comités de révision collégiale.

Renforcement des capacités

26. En examinant à sa cent sixième session la Stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités, le Comité du programme a demandé au Secrétariat de fournir en 2012 des informations concernant l'alignement des projets du PCT sur les principes de renforcement des capacités, en particulier les trois dimensions (environnement porteur, organisations, personnes) de la nouvelle approche en la matière⁴.

27. Le critère 8 du PCT (« Renforcement des capacités ») indique: « *Dans la mesure du possible, l'aide fournie au titre du PCT devrait contribuer à renforcer les capacités nationales ou régionales afin que les lacunes et problèmes critiques auxquels elle répond ne réapparaissent pas ou puissent être résolus de manière efficace au niveau national ou régional.* » Cette définition reflète le rôle du PCT dans la création et le transfert de connaissances et de compétences en vue du renforcement des capacités des parties intéressées. Elle implique, en outre, que l'aide du PCT ne peut être efficace que si la stratégie de renforcement des capacités au sein d'un projet et les interventions qui s'y rapportent visent à résoudre une lacune ou un problème critique dans un environnement porteur.

28. Ce critère fonctionne donc de pair avec le critère 4 (« Lacunes ou problèmes critiques »), qui réclame d'analyser l'environnement institutionnel, stratégique et juridique afin de déterminer si les conditions sont réunies pour que le projet envisagé produise les résultats escomptés de manière pérenne. Par conséquent, il est aussi étroitement lié au critère 5 (« Impact durable ») et au critère 7 (« Engagement du gouvernement »), selon lequel l'aide du PCT doit être centrée sur des problèmes et

⁴ CL141/8 para. 9.e).

des domaines où il existe les capacités nécessaires pour continuer à répondre à tout besoin après l'achèvement du projet. Les trois dimensions de l'approche de la FAO en matière de renforcement des capacités (individuelle, institutionnelle et stratégique) sont donc intégrées aux critères du PCT.

29. En examinant les critères du PCT, le Secrétariat a signalé que les projets qui présentaient un fort potentiel en matière de renforcement des capacités et qui étaient les plus susceptibles d'aboutir à des solutions durables étaient ceux qui tenaient compte des trois dimensions du renforcement des capacités. Ces dimensions sont ainsi intégrées dans un environnement porteur qui garantit la pérennité des interventions.

30. Bien que le processus d'approbation des projets du PCT prévoit qu'ils doivent tous être conformes aux critères du PCT, l'examen de ces critères a révélé que de nouvelles améliorations étaient nécessaires en ce qui concerne la compréhension et l'application des critères relatifs au renforcement des capacités et aux lacunes et problèmes critiques.

31. En adoptant la Stratégie de renforcement des capacités et le Plan de mise en œuvre à sa cent quarante et unième session (CL141/REP), le Conseil a recommandé de prendre des mesures pour que le personnel de la FAO soit mieux à même d'appliquer les principes de renforcement des capacités à tous les projets et interventions, y compris l'adoption de critères pour la formulation, le suivi et l'évaluation des projets de la FAO qui reflètent la nouvelle approche. Cela améliorera la compréhension et l'application du renforcement des capacités, entre autres, dans les projets du PCT. Néanmoins, des éclaircissements sur le critère du PCT relatif au renforcement des capacités et ses liens avec celui qui concerne les lacunes et problèmes critiques seront apportés dans le cadre de la formation sur le PCT qui sera dispensée aux fonctionnaires de la FAO en 2012-13, au Siège et dans les bureaux décentralisés. Comme indiqué au paragraphe 17, l'évaluation a posteriori des projets du PCT s'appuie sur des outils internes et inclut des éléments spécifiques en matière de renforcement des capacités. Cela permettra au Secrétariat d'améliorer ses rapports sur la conformité des projets du PCT aux principes de renforcement des capacités.

Indications que les comités sont invités à donner

32. Les comités sont invités à prendre note des progrès réalisés quant à la mise en œuvre du PCT au titre des ouvertures de crédits pour 2008-09 et 2010-11, ainsi que des améliorations apportées à l'application de l'assurance qualité et des outils et mécanismes de rapport.